



DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL DE L'ARMÉE DE TERRE.

**ERRATUM à la circulaire n° 9403/DEF/DCMAT/SDT du 15 mars 2006 (BOC, 2007, n° 5 ; texte n° 13) relative au recueil, à la circulation et à l'exploitation des informations se rapportant aux faits techniques survenant aux matériels ressortissant au service du matériel de l'armée de terre.**

*Du 21 mars 2007*

NOR D E F T 0 6 5 1 9 4 9 Z

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 9403/DEF/DCMAT/SDT du 15 mars 2006 (BOC n° 5, 2007, texte n° 13 ; BOEM 564.1.1).

*Référence de publication :* BOC N°17 du 19 juillet 2007, texte 16.

---

1. Dans l'annexe IV. Point 3. Modèle de rédaction.

Ajouter en bas de page : (\*) à modifier selon le cas d'emploi.

2. Dans les appendices V.C. et V.D.

1<sup>re</sup> ligne du tableau : mettre une flèche pleine au lieu d'être en pointillé.

